



LE SPA BÊTE DE QUÉBEC



NUMÉRO 15 - AUTOMNE 2015

La marche canine de la SPA, 1^{re} édition : un grand succès!

Réunissant à la fois amis, familles et fidèles compagnons, cette activité de lancement de la campagne de financement 2015-2016 de la SPA de Québec a réuni près de 130 participants! Dame nature était également de notre côté, puisque le soleil a brillé toute la journée pour nos amis canins.

Sur place, les marcheurs ont eu l'occasion d'échanger avec plusieurs intervenants, notamment GlobalVet, partenaire de la SPA, qui tenait un kiosque d'information et de premiers soins pour chiens. Stéphanie Labbé, technicienne en santé animale, spécialisée en comportement, était présente afin de renseigner les personnes présentes sur le système de foulard jaune (voir article à la page suivante). Étaient également présents le club d'agilité canine « Les 4 pattes en folie », pour une démonstration fort impression-

nante, le centre canin A. Lévesque (de St-Augustin-de-Desmaures) pour parler d'étiquette dans les parcs à chiens et le salon de toilettage « Lavodog », pour une coupe de griffe. Finalement, les marcheurs ont eu droit à un repas léger : hot dog réguliers ou végétariens, pommes, fromages et rafraîchissements ont été offerts par le IGA des Sources de Cap-Rouge. La SPA remercie chaleureusement ses partenaires pour leur implication dans cette activité.

Par ailleurs, le succès de la marche canine n'aurait certes pas été le même sans l'implication de nombreux bénévoles. Plus de 30 personnes ont contribué à la réussite de cette activité. La SPA de Qué-



bec tient à remercier les élèves de 3^e et 4^e secondaire du programme d'éducation internationale (PEI) de la polyvalente de l'Ancienne-Lorette, ainsi que l'escadron 894 des cadets de Charlesbourg pour leur présence. Plusieurs employés ont aussi participé à cette activité. Merci mille fois, sans vous cette marche n'aurait pas pu obtenir un tel succès!

Merci également à *First Choice*, qui a généreusement parrainé l'événement.

À nos 130 participants, nous disons merci et à l'an prochain, pour une seconde édition! Surveillez nos publications, notamment, sur Facebook, afin de demeurer à l'affût de cette prochaine édition et de toutes nos autres activités!

Merci à nos partenaires et collaborateurs

létourn
la référence en alimentation animale



Globalvet



SPA DE QUÉBEC



418 527 - 9104



418 527 - 6685

1130, avenue Galilée
Québec (Qc) G1P 4B7

NE: 119106995RR001

Adoptions poste 229
Familles d'accueil poste 230
Dons et activités poste 224
communications@spadequebec.ca



INFORMATIONS GÉNÉRALES
info@spadequebec.ca

RÈGLEMENTATION
reglementation@spadequebec.ca



www.spadequebec.ca



JOURNAL DE LA SPA

Éditeur - June Gormley

Contributeurs - le personnel
de la SPA, les bénévoles
et les supporteurs.

Si vous avez une histoire d'intérêt
ou des commentaires à formuler,
veuillez les envoyer au :

communications@spadequebec.ca

Les photos et les articles sont les
bienvenus. Cependant, la SPA ne
s'engage pas à les utiliser dans
son journal. Les articles peuvent
être édités en longueur et en
contenu.

**VEUILLEZ RECYCLER CE
JOURNAL... PASSEZ-LE À UN AMI!**

Le foulard jaune Globalvet



Stéphanie Labbé

Collaboratrice spéciale, technicienne
en santé animale, équipe de compor-
tement animal GlobalVet

Parce que chaque être vivant a
besoin d'espace, que ce besoin
n'est pas le même pour tous et
que chacun aimerait bien que ce-
lui-ci soit respecté, nous vous
présentons « le foulard jaune
Globalvet »!

Certaines personnes ont un ani-
mal timide et l'approche rapide
d'un individu étranger le rend
inconfortable. D'autres personnes
ont un chien hyper so-
cialisable qui saute sur ces
individus, ce qui peut
engendrer des situa-
tions bien embarras-
santes. Dans d'autres
cas, les gens travaillent
à éduquer leur animal :
limiter la traction sur la laisse,
rediriger les aboiements, éviter la
recherche excessive d'interac-
tions avec les étrangers et ce pour
diverses raisons toutes aussi
bonnes les unes que les autres.

Certains doivent également gérer
le fait que leur chien peut être
agressif envers ses congénères, très
souvent parce qu'il a peur de ceux-
ci. Qu'importe la raison, ils doi-
vent tout de même sortir avec eux
pour les désengourdir et leur faire
faire de l'activité. Ainsi, des gens
aimeraient bien qu'une bulle en-
toure leur compagnon à quatre
pattes afin qu'eux-mêmes, ainsi
que leur fidèle partenaire puissent
vivre une expérience agréable,
calme et positive lors de leurs sor-
ties... C'est là qu'intervient le fou-
lard jaune Globalvet, inspiré du
« Yellow dog project », mouve-
ment en place depuis déjà quelques
années et ce, à travers le monde.

Dans le cadre des activités que
nous (Globalvet) organisons, telles
que les marches de groupe, nous
faisons la promotion de ce fou-
lard : un foulard jaune est remis à
chaque chien ayant besoin d'une
bulle, et nous travaillons à ce que
les gens respectent ce code. De
mois en mois, nous voyons donc
de plus en plus de chiens arborer le
foulard jaune, avec le logo Global-



Globalvet™

vet, dans les rues de
Québec : ce signe vous
invite à garder une
certaine distance face
à ces chiens, qui sont
des êtres adorables qui
ont besoin d'espace
pour que leur balade

soit agréable! Alors, au plaisir de
vous rencontrer dans le cadre
d'une de nos activités (voir la page
Facebook Globalvet pour plus
d'informations) et de vous initier à
ce mouvement!

Des nouvelles d'Arc-en-Ciel!



Vous vous souvenez de la belle Arc-en-Ciel? Celle-là même à qui nous avons retiré une masse! Alors bonne nouvelle : elle a été adoptée! Nous lui souhaitons des jours heureux dans sa nouvelle famille!

Merci à ses nouveaux gardiens!

La belle histoire de Zoa

Je m'appelle Zoa. Mon histoire a commencé le 26 juin 2015 alors que mes anciens maîtres venaient me déposer à la SPA. Ils déménageaient et je ne pouvais pas venir avec eux. J'étais triste, mais je les remercie de ne pas m'avoir abandonnée dehors.

Dès mon arrivée on m'a examinée et manipulée, j'étais plutôt à l'aise. Je fus rapidement placée dans le secteur d'adoption. Des gens venaient à tous les jours, me regardaient, me flattaient, mais ils repartaient, soit seuls, soit avec un autre de mes compagnons. J'attendais mon tour avec impatience.

Quelques semaines après mon arrivée, je me suis mise à éternuer et j'étais congestionnée. Il semble que ce soit normal, une petite grippe de chat. On m'a alors iso-

lée une semaine pour que je guérisse avant de revenir dans le secteur d'adoption.

Ensuite les jours passaient, puis les semaines, puis un mois, puis deux... Je me demandais ce qui n'allait pas avec moi. Pourquoi mes compagnons portaient rapidement et pas moi? Il semble que les chats noirs n'ont pas la cote! Je me demande bien pourquoi, pourtant j'étais très affectueuse.

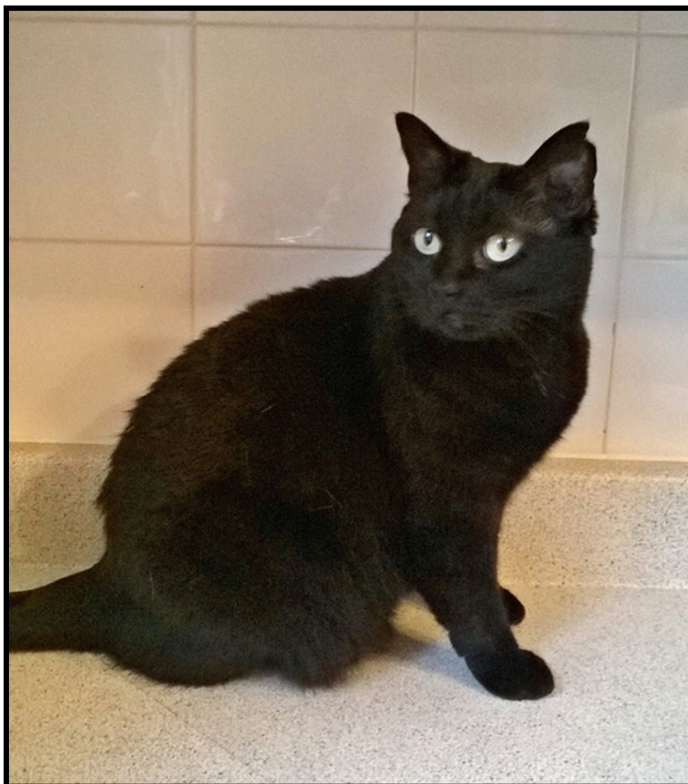
Puis un jour, le 19 septembre 2015, je l'ai vu et je sentais qu'il était là pour moi.

Il m'a choisi parce qu'il aime les chats noirs et parce que

j'étais calme, un peu comme lui.

Depuis, nous nous apprivoisons et ça se passe très bien. Je sais lui montrer que je suis heureuse avec lui, je le suis partout.

Merci à la SPA d'avoir pris soin de moi pendant les quelques mois où j'y étais!



Les animaux offerts en cadeau... mauvaise surprise!

Plus que 6 semaines avant Noël et la SPA anticipe déjà les abandons de « cadeaux » non désirés!

« J'ai perdu mon chat en juillet et j'avais pourtant dit à mes enfants que je ne voulais plus d'animal! », « Ahhhh! C'est moi qui doit payer pour me débarrasser

sont souvent pas désirés.

Voici quelques petits conseils. Tout d'abord, ne faites pas cadeau d'un animal ; c'est à la personne qui adopte de décider le temps dont elle dispose pour s'occuper de l'animal, le budget annuel qu'elle peut allouer à son entretien

et



Ginette est une grosse tortue à oreilles rouges qui a été abandonnée à la fin décembre. Le jour de l'an n'était même pas passée qu'elle était de nouveau sans famille! Cet animal est un bon exemple d'animal ayant des besoins particuliers. Vu sa grosseur, l'achat d'un aquarium nécessaire à sa garde fait un beau trou dans le budget. Heureusement, Ginette a rapidement trouvé une famille. Longue vie à cette belle Ginette!

de ce beau cadeau! », « Il est bien gentil notre chien... mais les enfants avaient promis de s'en occuper et ils ne le font pas! ».

Les donateurs de cadeaux pensent tellement faire plaisir, mais dans plusieurs cas, ces cadeaux ne

son éducation, l'espace disponible dans son foyer et la question primordiale... est-elle disposée à le garder pour toute sa vie!

Par la suite, elle doit définir le type d'animal qui lui convient, le cas échéant, une race.

« Magasiner » un endroit pour adopter son nouveau compagnon. Notez ici que notre refuge est toujours un endroit de choix. Finalement, s'équiper pour l'arrivée du petit nouveau.

Il ne faut jamais oublier que certaines espèces d'animaux ont des besoins particuliers (reptiles, oiseaux, etc.). L'achat de matériel de départ et de la nourriture se chiffre souvent à plus de 100\$. Dans le cas d'un chat ou d'un chien, il faut prévoir la vaccination et la stérilisation.

Cette liste ce veut très sommaire et non exhaustive, mais n'oubliez surtout pas que l'adoption d'un animal doit être un geste réfléchi. Péripéties diverses, dépenses imprévues, licences, déménagements, etc., sont tous des points non négligeables et qui doivent être considérés.

Et pourquoi ne pas faire une visite surprise à la SPA avec la personne que vous voulez surprendre ? Vous passerez de beaux moments à choisir ledit compagnon et si jamais ce « cadeau » n'est pas le bienvenu, vous aurez votre réponse sur le champs.



Les vedettes à Moreault ; 3 ans plus tard!

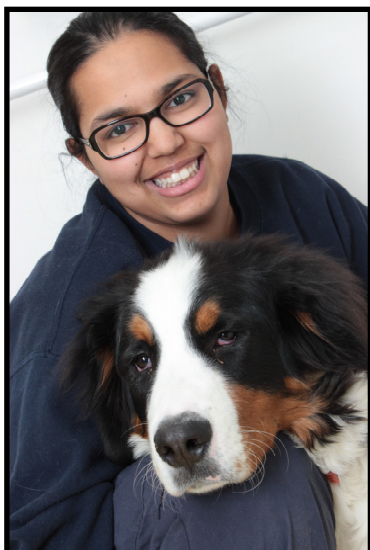
C'est en septembre 2012 que la SPA et Roby Moreault, animateur de Moreault en Jase ont lancé le projet d'adoption chien en partenariat.

À ses débuts, M. Moreault devait présenter un chien par mois. Mais ce projet se voulait principalement un moyen d'offrir de la visibilité à tous les animaux du refuge, puisqu'il attirerait des foules à la SPA.

3 ans plus tard, ce sont près de 150 chiens et 5 chats qui ont trouvés une nouvelle famille grâce à ce partenariat. De plus, il faut ajouter que ces animaux vedettes offrent de la visibilité à tous les autres animaux du refuge vu les quantités de gens attirés.

En prime, les vedettes se voyaient quitter le refuge avec un beau sac cadeau offert gracieusement par Létourno, la référence en alimentation animale.

Merci à Roby Moreault de ce beau partenariat avec la SPA et à Létourno de faire partie des commanditaires fidèles qui soutiennent la SPA!



L'association québécoise des SPA et SPCA (AQSS) à la commission parlementaire sur le projet de Loi-54

En juin 2015, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi (P-54), visant à améliorer le statut juridique des animaux. En effet, au Québec, les animaux sont actuellement considérés comme étant des « biens meubles » par la loi. P-54 aurait pour effet de modifier ce statut pour qu'ils deviennent des « êtres doués de sensibilité et ayant des impératifs biologiques ». Mais faire adopter une loi, ce n'est pas chose facile! Les consultations publiques de la commission parlementaire permet à plusieurs groupes liés aux intérêts des animaux (dont les SPA et SPCA) de proposer des modifications, des ajouts ou d'autres commentaires afin de rendre le projet de loi le plus complet possible.

C'est dans ce contexte que la SPA de Québec, membre de l'AQSS, a participé à l'élaboration du mémoire qui a été déposé par l'AQSS le 15 septembre dernier à l'assemblée nationale. L'AQSS a fait à cette occasion de nombreuses recommandations afin d'améliorer le projet de loi P-54. Sur le site internet de l'AQSS (<http://aqss.ca/>), vous pouvez lire le mémoire en entier.

Dans l'ensemble, l'AQSS estime que ce projet de loi est une grande avancée pour les conditions de vie des animaux, puisque l'on introduit une distinction entre les objets inanimés et les animaux, qui sont doués de sensibilité. L'adoption de cette loi augmenterait les peines (amendes et ajout de peines d'em-

prisonnement), ce qui pourrait avoir un réel effet dissuasif. De plus, la loi exigera de nouveaux permis pour les propriétaires et gardiens d'animaux, notamment les animaleries qui veulent vendre des animaux. Finalement, les propriétaires de chiens, chats et chevaux auront l'obligation de fournir de l'enrichissement environnemental, c'est-à-dire de tenir compte de leurs besoins psychologiques et comportementaux.

Bien que plusieurs points positifs aient été soulevés, l'AQSS émet toutefois certaines réserves et pistes d'amélioration pour le projet de loi P-54. Voici un résumé des lacunes et des solutions proposées :



*« L'Association québécoise des SPA et SPCA (AQSS) regroupe une dizaine d'organisations indépendantes qui ont en commun de posséder une très grande expertise terrain dans le domaine de la protection, du contrôle et du bien-être animal. Leur volonté, claire et partagée, est d'unir leurs forces pour l'avancement de leur mission respective. »**

**tiré du site de L'AQSS, <http://aqss.ca/>*

La loi n'inclut pas toutes les espèces animales, par exemple les animaux exotiques ou les grands animaux sauvages gardés en captivité dans le zoo ou les cirques.

L'AQSS veut s'assurer que les besoins physiques et psychologiques de ces animaux sont aussi respectés.

La loi ne reconnaît pas les besoins comportementaux de toutes les espèces animales. L'AQSS estime que la satisfaction de ces besoins doit s'étendre à toutes les espèces, sans aucune discrimination.

Le projet de loi ne prévoit pas d'inspections préalables à l'émission de permis. L'AQSS demande la mise en place d'exigences spécifiques pour la délivrance des permis, ou du moins de ne pas engendrer davantage de confusion et de parler de « système d'enregistrement », au lieu de permis.

L'AQSS souhaite que le nombre de chats ou de chiens reproducteurs pour lequel un permis est nécessaire passe de quatorze (14) à dix (10), et que tous les lieux de garde d'animaux (chats et chiens) de moins de 10 individus, s'il y a une activité commerciale, soient enregistrés.

Le 8 octobre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté, à l'unanimité, le principe du projet de loi 54, qui vise à améliorer le statut juridique des animaux. Le projet de loi sera donc bientôt à l'étude en commission parlementaire, l'étape suivante du processus d'adoption normal d'un projet de loi.

La commission parlementaire

agriculture, pêche, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) est constituée d'un petit groupe de députés, qui sont chargés de faire un examen approfondi du projet de loi, et le cas échéant, faire des recommandations.

La loi prévoit certaines exemptions, notamment pour les activités d'agriculture, d'enseignement et de recherche scientifique si ces activités sont pratiquées selon des règles reconnues. L'AQSS estime que l'application de « règles reconnues » n'est pas un critère qui permet de garantir qu'une activité déraisonnable ou considérée comme cruelle soit proscrite. Ces pratiques doivent être encadrées, que ce soit sous la forme d'un

processus officiel ou d'un manuel (code) écrit.

Bref, l'AQSS, et donc la SPA de Québec, croit que le projet de loi 54 est une avancée majeure en matière de bien-être animal. Le changement du statut juridique proposé est un élément majeur et significatif pour les animaux, qui se voient maintenant reconnus comme des êtres doués de sensibilité par la loi. Peines augmentées, reconnaissance de la liberté comportementale et mise en place de permis (ou de système d'enregistrement) permettront certainement d'améliorer les conditions de vie des animaux domestiques. Il reste toutefois quelques bémols. Le législateur doit inclure toutes les espèces animales, sans discri-

mination et mettre en place des systèmes d'inspections relatifs aux émissions de permis. Cette loi est donc une bonne entrée en matière et il reste du chemin à faire, mais l'AQSS estime que cette loi aura une portée plus que positive pour le bien-être animal.

Pour en savoir plus au sujet de l'AQSS:

<http://aqss.ca/association-quebecoise-scpa-spa/>



1130, avenue Galilée
Québec



418 527-9104

Adopter, c'est sauver des vies!
www.spadequebec.ca

FORMULAIRE DE DON

Don unique

Par chèque, Visa ou MasterCard : par la poste avec le coupon réponse ci-dessous.

Don mensuel

Par prélèvements bancaires : Voir notre site Internet, www.spadequebec.ca, pour retrouver les documents nécessaires.

Par Internet : sur notre site Internet avec l'outil *Canadon*, comme pour les dons uniques, mais prenez soin d'indiquer une récurrence.

Je soutiens la SPA en faisant mon don aujourd'hui!

Montant suggéré du don :

☐ 50 \$ ☐ 100 \$ ☐ 200 \$ ☐ 500 \$ ☐ Autre : _____

☐ Par chèque, à l'ordre de la SPA de Québec

☐ Par carte de crédit : ☐ Visa ☐ MasterCard



N° de carte : _____

Expiration : ____ / ____

Code de vérification à 3 chiffres (dos de carte) : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

☐ J'accepte que mon adresse courriel soit ajoutée à une liste d'envoi de la SPA de Québec. Notez que les listes d'envoi sont confidentielles

Signature requise : _____

SPA de Québec, 1130, avenue Galilée, Québec (QC), G1P 4B7